

## Conseil municipal du 11 avril 2017

### Approbation du Compte Administratif 2016 de la Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		98 293.54	137 113.34		137 113.34	98 293.54
Opérations de l'exercice	353 322.15	445 546.63	154 184.94	201 726.34	507 507 .09	647 272.97
Totaux	353 322.15	543 840.17	291 298.28	201 726.34	644 620.43	745 566.51
Résultat de clôture		190 518.02	89 571.94		100 946.08	

Besoin de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

	89 571.94	
	23 814	
	113 385.94	

### Affectation des résultats de la Commune

A la clôture de l'exercice 2016 l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 190 518,02€.

Une somme de 113 385,94€ au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

Le solde de 77 132,08€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2017.

### Approbation du Compte Administratif 2016 du Service des Eaux :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		35 289.27		72 816.93		108 106.20
Opérations de l'exercice	93 889.60	81 158.21	10 600.38	12 710.34	76 658.38	93 868.55
Totaux	93 889.60	116 447.48	10 600.38	85 527.27	76 658.38	201 974.75
Résultat de clôture		22 557.88		74 926.89		97 484.77

Excédent de financement	74 926.89	
Restes à réaliser	15 000.00	
Excédent de financement des restes à réaliser	59 926.89	
Excédent total de financement	59 926.89	
	22 557.88	Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2016 de la Commune et du Service des Eaux dressés par le Receveur.

#### Taux des contributions directes 2017

Augmentation de 2%

Les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 7.770%
- Taxes Foncière sur les propriétés bâties : 8.47%
- Taxes Foncières sur les propriétés non bâties : 28.900%

Les Budgets primitifs 2017 de la Commune et du Service des Eaux se résument ainsi :

#### Budget communal

En investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 567 586.94€

En fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 484 654.08€

#### Budget du Service des Eaux

En investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 85 976.89€

En fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 97 838.88€

L'indice de référence pour les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux est fixé en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

#### Tarifs service des eaux 2017

Le droit au branchement reste à 71,00€

Le prix du m<sup>3</sup> augmente de 2%.

- de 0 à 500m<sup>3</sup> : passe de 1.13€ à 1.15€
- plus de 500m<sup>3</sup> : passe de 0.85€ à 0.87€

L'amortissement du véhicule Peugeot du Service des Eaux acquis en 2016 pour 1 665€ sera effectué sur deux ans. Pour les autres immobilisations acquises en 2016, on appliquera les amortissements décidés par délibération du 30 mars 2016.

#### Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016

Le rapport validé sera mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Approbation du jugement définitif du Tribunal d'Instance de Nevers selon lequel il est décidé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un montant de 94.97€

Echange des parcelles communales A 322, A 323 et A 324 contre une partie des parcelles G 837 et G 842 et vente de chemins enclavés dans parcelles M. et Mme Debeuret

Le Conseil municipal décide de procéder à un échange de parcelles forestières avec M. et Mme DEBEURET et de céder les chemins ruraux enclavés dans leur propriété.

- Parcelles communales échangées dénommées "La Longuerolle ":

A 322 : 1ha 20a 40ca, A 323 : 6ha 00a 40ca, et A 324 : 0ha 11a 25ca

- Parcelles échangées par M. et Mme Debeuret :

Partie Bois du Revenu : G837 et G 842

La commune de Crux la Ville vend les chemins ruraux lui appartenant enclavés dans la propriété de M. et Mme DEBEURET, à savoir :

- Chemin rural de Saint Franchy à Forcy longueur estimée 3,772km

- Partie voie communale N°7 de Saint Franchy à Crux la Ville longueur estimée 1,128km

- Chemin rural de saint Franchy à la Goutte du Charme , longueur estimée 1,912km

- Chemin rural de Saint Franchy aux Bordes de la Croix Gerbault à la limite de la commune de Saint Franchy longueur estimée 1,372km

- Chemin rural des bois de Crux aux Maisons du Bois sur une longueur estimée de 0,312km, de la Longuerolle à la borne de remembrement.

A la vente des chemins s'ajoute la valeur des bois situés sur l'enclave de ceux-ci.

Il est convenu que pour les échanges de parcelles les frais d'actes notariés et les droits d'enregistrement seraient supportés par moitié par chacune des parties, que pour la vente des chemins les frais d'actes notariés et les droits d'enregistrement seraient à la charge de l'acheteur.

Pour le marché public rénovation et extension du Centre de secours de Crux la Ville

Le conseil municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation du marché.

Travaux ONF 2017 : le programme d'actions proposé par l'ONF est accepté les travaux sylvicoles prévus sur la parcelle 16 pour un montant de 9 508€ TTC

Renouvellement CDD Pierre Guyard à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 dans les conditions

- Renouvellement au 1er mai 2017

- Contrat CDD, Durée : 1 an, Temps de travail hebdomadaire : 35 heures

- Emploi au grade : adjoint technique Echelle C1, Echelon 1

- Rémunération : Indice Brut 347, Indice Majoré : 325

Fonctions identiques à celles définies dans le précédent contrat: - surveillance et maintenance sur le réseau d'eau, - astreintes lors de problèmes sur le réseau, avec récupération des heures, relevé et facturation du service, entretien voirie, broyage accotements, entretien sur bâtiments communaux et travaux divers.

La redevance ERDF pour occupation du domaine public en 2017 est fixée à 200 €

La Redevance France Télécom pour occupation du domaine public en 2017 est fixé à 637€

Des Décisions Modificatives ont été prises dans le service des eaux :

- pour remplacement d'une pompe à la station de pompage, suite à une panne :

Article D 218: - 3 450.00€ - Article D 2156-25: + 3 450.00€

- pour augmenter des crédits inscrits en amortissements :

Article D 6063 : - 200.00€ - Total D 011 : - 200.00€

Article D 6811 : + 200.00€ - Total D 042 : + 200.00€

Des affouages d'acacia sont vendus sur la base de 12€ le stère

### Attribution du nom des rues des hameaux.

- Chemin de l'Ouche Millien : A Challuée à partir de la voie communale n°10 vers Cloiseau ;
- Chemin du Sorcier : A Cloiseau à partir de la voie communale n°15 vers Challuée ;
- Rue de l'Enfer : A Forcy la voie communale n°8 à partir de la D256 ;
- Rue du Tour de Forcy (voie n°8A) : A Forcy de la voie communale n° 8 à la D256 ;
- Chemin des Maisons du Bois au Berle (voie n°4D) : Aux Ravées de la D181 au Château du Berle ;
- Rue de la Vigne (voie n°4) : Aux Maisons du Bois à partir de la D181 jusqu'au Château du Berle ;
- Chemin du Vieux Gavard (voie n°4B) : Aux Maisons du Bois, à partir de la rue de la Vigne ;
- Chemin de la Vigne au Roi (voie n°4C) : Aux Maisons du Bois, entre la rue de la Vigne et la D 181 ;
- Chemin de la Porée : Aux Maisons du Bois, à partir de la rue de la Vigne vers le Pylone ;
- Rue des Ouches de Ligny (voie n°6) : A Ligny entre la D34 et Ligny ;
- Impasse des Hauts de Ligny (voie n°17A) : A Ligny à partir de la voie principale ;
- Chemin du Papillon : de la D181 à Ligny ;
- Chemin du Moulin de la Reine (voie n°17B) : De Ligny aux Maisons du Bois.
- Impasse de la Come : à partir de la D34 au lieu-dit La Come ;
- Chemin des Langins : A Viard au croisement de la D256 et de la voie communale n°11 ;
- Chemin du Valliot (voie n° 19A) : Au Guérignault, au croisement de la D256 et de la voie communale n°19 ;
- Chemin de Poujeux (voie n°23B) : A Marmantray au croisement de la voie n°19 et de la voie communale n°23 ;
- Route de la Bretonnière (voie n°23) : A Marmantray à partir du croisement en direction de Bazolles ;
- Rue de la Couturière (voie n°23A) : A Marmantray à partir de la route de la Bretonnière ;
- La Petite Rue (voie n°16A) : Aux Faux relie la D256 aux Brûlées ;
- Route des Brûlées (voie n°16) : Des Faux au Jonc ;
- Chemin des Egadés (voie n°16B) : Aux Faux à partir de la route des Brûlées ;
- Chemin de la Mare : Aux Faux à partir de la D256.